

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 458

présenté par
M. Hetzel et M. Tian

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} février 2014, un rapport faisant le point sur la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit la création des ESPE qui accueilleront leurs premiers étudiants en septembre 2013.

Il semble important qu'un premier bilan de la mise en place de ces écoles soit réalisé très rapidement.